



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 8 juin 2018, à 9 heures, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête	Odette Hébert	Anik Bois
Don Saliba	Gilles Ladouceur	Jean-François David

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Blais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Travaux sur le chemin du Haut-des-Côtes – programme PAVL-AIRRL.
4. Travaux sur le chemin du Tour-du-Lac – programme PAVL- RIRL.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi, atteste la directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

180-06-2018
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 9 heures.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

181-06-2018
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que transmis.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU HAUT-DES-CÔTES – PAVL-AIRRL

182-06-2018
Réfection du chemin du Haut-des-Côtes – AIRRL-2017-436

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Simon désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le Conseil s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le Conseil choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu suivant l'appel d'offres public AOP 2018-001;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU TOUR-DU-LAC – PAVL-RIRL

183-06-2018

Réfection de ponceaux sur le chemin du Tour-du-Lac – PAVL - RIRL

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Simon désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le Conseil s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE le Conseil choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il n'y a pas de citoyens qui se sont présentés à cette séance.



No de résolution
ou annotation

6. LEVÉE DE LA SÉANCE.

184-06-2018
Levée de la séance

Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 13 h 40.

ADOPTÉE à l'unanimité

Jean-Paul Descoeurs
Maire

Claire Blais
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

